

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian Boissinot, Maire de la commune.

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Yoann Bonneaud, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Clotilde Drin, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseiller excusé : Patrice Blanchard

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du mardi 15 juillet 2025 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2025 07 15 01	15 juillet 2025	Approbation toilettage des statuts intercommunaux	Unanimité à main levée
D 2025 07 15 02	15 juillet 2025	Acquisition parcelle ZB 85 – Consorts HUVELIN	Unanimité à main levée
D 2025 07 15 03	15 juillet 2025	Vente parcelle B 1972	Unanimité à main levée
D 2025 07 15 04	15 juillet 2025	Ventes parcelles ZI 421 et ZI 422	Unanimité à main levée
D 2025 07 15 05	15 juillet 2025	Contrat association 2025 – OGEC école privée du Vieux Tilleul	Unanimité à main levée
D 2025 07 15 06	15 juillet 2025	Subvention 2025 – sorties scolaires – Ecole privée du Vieux Tilleul	Unanimité à main levée
D 2025 07 15 07	15 juillet 2025	Réhabilitation du Multiservice – validation de l'Avant – Projet Définitif (APD)	Unanimité à main levée

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025

PAYS DE CHANTONNAY

2. Statuts intercommunaux : approbation du toilettage pour tenir compte du périmètre d'intervention de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

RESSOURCES HUMAINES

3. Participation employeur – Mutuelle santé

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

4. Acquisition parcelle ZB 85 – Consorts HUVELIN
5. Vente parcelle B 1972 de 122m²
6. Ventes parcelles ZI 421 de 85 m² et ZI 422 de 217 m²

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

7. Contrat d'association 2025 – OGEC du Vieux Tilleul
8. Subvention 2025 – Sorties scolaires – Ecole privée du Vieux Tilleul

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

9. Réhabilitation du commerce multiservices - Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jérôme Desbordes, architecte du cabinet Interstices présente le futur aménagement du Multiservice à l'ensemble du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025

PAYS DE CHANTONNAY

2. Statuts intercommunaux : approbation du toilettage pour tenir compte du périmètre d'intervention de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Régulièrement, la Communauté de communes met à jour ses statuts pour les adapter aux compétences prises en charge ou transférées à l'intercommunalité.

Pour ce faire, le Conseil communautaire délibère sur un projet de modification, soumis par la suite aux Communes, puis entériné par arrêté du Préfet.

La dernière version des statuts, pour tenir compte du renfort d'intervention en matière de lecture publique, a d'ailleurs été approuvée par délibération du Conseil communautaire n° 2024-462, en date du 4 décembre 2024, puis a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 2025- DCL-BICB-138, en date du 10 mars 2025.

Après lecture approfondie des statuts, certains domaines ou actions de l'intercommunalité ne sont pas mis en avant, à savoir :

- l'organisation de représentations culturelles sur plusieurs Communes (comme le festival « Les Petits détours ») ;
- le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) ;
- la micro-folie itinérante ;
- la coordination de l'organisation de la natation scolaire (et la prise en charge, hors transport, des coûts pour les établissements du second degré) ;
- le circuit Amanéa ;
- le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- la maison de santé (actuellement mentionné en intérêt communautaire).

D'autres domaines ou actions sont à intégrer plutôt dans la définition de l'intérêt communautaire, à savoir le Relais Petite enfance (RPE), le sentier de randonnée entre Chantonnay et Saint-Vincent-Sterlanges, ainsi que la passerelle de La Javelière.

En outre, une précision sur l'habilitation en matière de publicité extérieure est ajoutée, comme sur le Trésorier.

Enfin, pour faciliter la lecture et la compréhension de ces nouveaux statuts avec tous ces compléments, il est ajouté des sous-titres au bloc des compétences supplémentaires.

Par conséquent, il est proposé de toiletter les statuts afin de clarifier le champ d'intervention communautaire actuel. Cette mise à jour permettra par ailleurs de mettre en avant la répartition des interventions sur le territoire entre Communes membres et intercommunalité, et facilitera ainsi la compréhension de l'organisation du bloc local, d'autant plus dans le contexte de renouvellement en 2026 des élus municipaux et communautaires.

Pour rappel, ce projet de modification devra faire l'objet d'une approbation par les Conseils municipaux des Communes membres à la majorité qualifiée, dans les conditions fixées au 1er alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient ici d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes, à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral, afin de préciser le cadre d'intervention communautaire au regard des actions actuellement portées et mises en œuvre par l'intercommunalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-20, prévoyant que « *L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138, en date du 10 mars 2025 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les statuts de la Communauté de communes, en mentionnant notamment les domaines et actions mis en œuvre au niveau communautaire, à savoir :

- l'organisation de représentations culturelles sur plusieurs Communes, comme le festival « Les Petits détours » ;
- le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) ;
- la micro-folie itinérante ;
- la coordination de l'organisation de la natation scolaire (et la prise en charge, hors transport, des coûts pour les établissements du second degré) ;
- le circuit Amanéa ;
- le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- la maison de santé

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 juin 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuvent tel que joint en annexe, le projet de toilettage des statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

3. Participation employeur - Mutuelle santé

Au 1^{er} janvier 2026, la participation employeur à la mutuelle santé devient obligatoire dans la fonction publique territoriale.

Ce montant doit être de minimum 15€ par agent quelle que soit sa quotité de travail mais il n'y a pas de maximum. L'agent devra produire chaque année un justificatif de labellisation à une mutuelle santé sauf si la collectivité souscrit à un contrat collectif.

Afin de calculer le coût pour la commune il est proposé d'envoyer une enquête aux agents comme a pu le faire la CCPC.

Cécile Jauzelon évoque le départ de Madame Annabelle Sionneau Le Neveu, chargée du ménage des bâtiments le 16 juillet 2025. Elle est remplacée par Madame Nathalie Lefèvre recrutée dans un premier temps pour trois mois (contrat de prestation de services).

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

4. Acquisition parcelle ZB 85 – Consorts HUVELIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de son développement, la commune se doit d'acquérir une réserve foncière. Cela nécessite l'acquisition de la parcelle ZB 85 dont les consorts HUVELIN sont propriétaires pour une surface de 21 020 m².

Après plusieurs échanges, Monsieur et Madame MARY ont accepté d'acquérir la parcelle B 1972 au prix de 3€ le m² soit un total de 366€. Les frais éventuels de notaires et de géomètres seront à la charge de l'acquéreur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

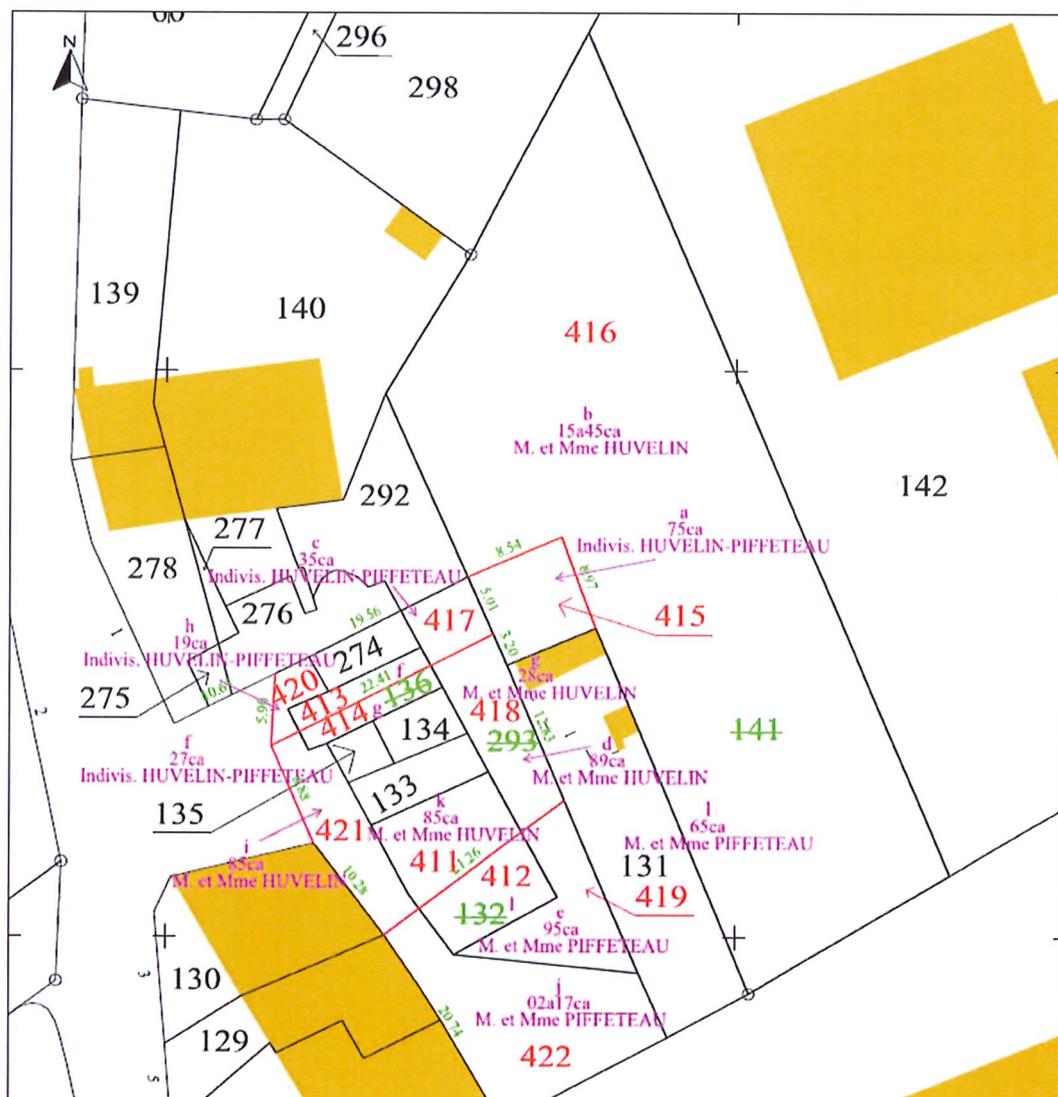
- Acceptent la vente de la parcelle B 1972 à Monsieur et Madame MARY pour un prix de vente de 366€
- Décident que l'acte de vente sera passé en l'étude de Maître LARDIERE, notaire à Mouchamps
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Ventes parcelles ZI 421 de 85 m² et ZI 422 de 217 m²

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la volonté de Monsieur et Madame HUVELIN Marcel d'acquérir la parcelle ZI 421 d'une surface de 85 m² et celle de Monsieur et Madame PIFFETEAU Johann d'acquérir la parcelle ZI 422 d'une surface de 217 m², sur le village de la Garnerie.

Le prix de vente est proposé à 1€ le m² soit un montant de :

- 85€ pour la parcelle ZI 421
- 217€ pour la parcelle ZI 422.



Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent la vente de la parcelle ZI 421 à Monsieur et Madame HUVELIN Marcel pour un prix de vente de 1€
- Décident que l'acte de vente sera passé en l'étude de Maître LARDIERE, notaire à Mouchamps
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

7. Contrat d'association 2025 – OGEC du Vieux Tilleul

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé le 29 juin 2006 un contrat d'association avec Monsieur le Préfet de la Vendée, les responsables de l'école privée du « Vieux Tilleul » de Rochetroux et Monsieur le Représentant de l'UDOGEC de la Vendée.

Considérant les effectifs, 72 élèves fréquentent l'école privée au 1er janvier 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une revalorisation du montant alloué portant la somme par élève à 600€ (au lieu de 535€ précédemment). À cette somme s'ajouteront 40€ de fournitures scolaires.

Ainsi le versement pour 2025 s'élèverait à :

- $72 \times 600\text{€} = 43\,200\text{€}$ au titre du contrat d'association (compte 6558)
- $72 \times 40\text{€} = 2\,880\text{€}$ au titre de la subvention fournitures scolaires (compte 65748)

Il est à rappeler qu'une somme de 12 267€ a déjà été versée à l'OGEC à titre de provision sur le contrat d'association. Le montant restant à verser est donc porté à 33 813€ réparti comme suit :

- 30 933€ ($43\,200\text{€} - 12\,267\text{€}$) au titre du contrat d'association (compte 6558)
- $72 \times 40\text{€} = 2\,880\text{€}$ au titre de la subvention fournitures scolaires (compte 65748)

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le versement d'une somme de 43 200€ au titre du contrat d'association selon l'échéancier ci-dessous :
 - Avril 2025 : provision de 12 267€ déjà versée
 - Août 2025 : solde de 33 813€ selon la répartition mentionnée ci-dessus
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Subvention 2025 – Sorties scolaires – Ecole privée du Vieux Tilleul

Considérant l'organisation d'une sortie scolaire à Nieul-Sur-l'Autise pour les 30 élèves de PS, MS et GS de l'école privée le 26 mai 2025 ;

Considérant l'organisation d'une sortie scolaire à Sainte-Florence pour les 20 élèves de CP-CE1 de l'école privée le 12 juin 2025 ;

Considérant l'organisation d'une classe de neige à Saint-Lary-Soulan pour les 19 élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école privée du 20 au 24 janvier 2025 ;

Considérant le versement d'une participation de 15€ par élève pour les sorties scolaires et de 65€ par élève pour les classes de neige ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal le versement d'une subvention au titre des sorties scolaires de 1 985€ [(30+20) x 15€ + 19 x 65€].

Monsieur le Maire rappelle que le versement de cette participation ne pourra intervenir que sur présentation des justificatifs de dépenses par l'OGEC ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent le versement d'une subvention de 1 985€ au titre des sorties scolaires au bénéfice de l'OGEC de l'école du Vieux Tilleul sur présentation de justificatifs**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

Delphine Dubois souligne le succès de la marche de l'Office du Tourisme du Pays de Chantonnay qui s'est déroulée le 1^{er} juillet 2025 à Rochetrejoux. Environ 90 marcheurs étaient présents au départ à La Chaumerie malgré la chaleur.

La manifestation la Rockat' du 13 juillet 2025 s'est déroulée dans une ambiance conviviale et festive.

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

9. Réhabilitation du commerce multiservices - Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de réhabilitation du commerce multiservices est en cours d'élaboration. Le projet consiste en plusieurs étapes de réhabilitation et d'aménagement, qui incluent :

- **Rénovation de l'espace existant** : remise à neuf du bâtiment, mise aux normes de sécurité, aménagement des différents espaces.
- **Création de nouveaux espaces** : aménagement d'un coin bar et restaurant, installation du matériel nécessaire pour le débit de tabac, aménagement de l'épicerie.
- **Amélioration de l'accessibilité et du confort** : amélioration de l'accès pour les personnes à mobilité réduite, mise en place de solutions écologiques pour réduire l'empreinte énergétique du commerce.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet définitif s'élève ainsi à 412 800€ HT. Ce montant de travaux se décompose comme suit :

DÉSIGNATION	MONTANT HT APD
DÉMOLITION – GROS ŒUVRE	96 400 €
CHARPENTE BOIS	44 500 €
MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES – BARDAGE	66 700 €
CLOISONS SECHES – ISOLATION	43 400 €
PLAFONDS SUSPENDUS	10 700 €
CARRELAGE – FAIENCE	25 600 €
PEINTURE INTÉRIEURE – RAVALEMENT DE FACADES	21 500 €
NETTOYAGE	1 500 €
CHAUFFAGE – PLOMBERIE – VMC	52 500 €
ÉLECTRICITÉ COURANT FORT ET COURANT FAIBLE	50 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuvent l'avant-projet définitif du projet de réhabilitation du commerce multiservices, présenté en annexe, estimant le coût des travaux à réaliser dans le cadre de la réalisation de cette opération à 412 800 € HT,
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute procédure et à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Guy Lumeau rappelle l'intervention du CFPPA Nature pour le chantier d'été au moulin de La Boislinière du 11 août au 4 septembre 2025 : maçonnerie de restauration du muret et construction d'une barrière et pergola en bois local.

Il informe également que les travaux pour l'aménagement du passage du Théâtre seront exécutés à une date ultérieure.

Laurence Bompas signale le dépôt sauvage présent au Bas Coutet : volets dans la rivière.

Emilie Huvelin évoque une hausse des effectifs pour la périscolaire.

La séance est levée à 22h25.

<p>Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance</p> 	<p>Christian BOISSINOT, Maire de Rochetrejoux</p> 
--	--

